

CJ/lpn	Aides et subventions Canton de Vaud	agena CH-1510 Moudon Tél 021 905 26 56 agena@agena-energies.ch	
		Subventions	
15.1.14			

UNE MINE D'OR

Aspects légaux, subventions, aides...
tous les renseignements sur notre site :

www.agena-energies.ch

<http://www.agena-energies.ch/les-produits/solaire-thermique/subventions/>



Solaire Thermique :

Sélectifs vitrés - minimum 4 m²

Surface d'absorbeur < 10 m² : CHF 1800.-

Surface d'absorbeur > 10 m² : CHF 180.- /m²

Sélectifs non vitrés - minimum 7 m²

Surface d'absorbeur < 18 m² : CHF 1800.-

Surface d'absorbeur > 18 m² : CHF 100.- /m²

Pompe à chaleur :

PAC géothermique sol/eau

Installation < 25 kWth : CHF 8'000.-

Installation > 25 kWth : CHF 3'000.- + 200.-/kWth

Grandes installations > 70 kWth : évaluation au cas par cas par le canton

PAC air/eau

Les pompes air/eau peuvent bénéficier d'une subvention uniquement en cas de refus pour le forage géothermique

Montant subventionné : CHF 3'200.-

Bâtiments existants chauffés

Puissance maximale subventionnée :

de 70 W/m² de surface chauffée brute pour les bâtiments antérieurs à 1980

de 50 W/m² de surface chauffée brute pour les bâtiments postérieurs à 1980

Chaudière à bois :

Chaudière à bûches : CHF 2'500.-

Chaudière à plaquettes ou pellets < 25 kW : CHF 4'000.-

Chaudière à plaquettes ou pellets > 25 kW : CHF 1'500.- +100.-/kW

Bonus pour filtre à particules : CHF 1'000.-

Remplacement d'une chaudière bois ou bicom bustible : 50% du montant ci-dessus.

Solaire photovoltaïque :

Voir à ce sujet le chapitre sur la "RPC - Swissgrid"

Allègements fiscaux :

Bâtiments existants, en principe 100% de l'installation

Se renseigner auprès du Service des Contributions

Commune :

Informez-vous auprès de votre commune, il existe peut-être des subventions communales

Site du service de l'énergie page d'accueil subventions / formulaires :

<http://www.vd.ch/themes/environnement/energie/subventions/domaines/>